

## THE BIKE PROJECT 2020 : QUE FAIRE EN CAS DE VOL OU DE DÉGÂTS ?

### Si votre vélo est immobilisé :

Appelez l'accueil de Pro Velo au 02 502 73 55 pendant nos heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 13h30 à 18h.

### Si votre vélo est volé :

Dans les 24h, appelez l'accueil de Pro Velo au 02 502 73 55

Dans les 24h, rendez-vous dans votre commissariat le plus proche afin d'y faire votre déclaration. Vous pouvez aussi le faire en ligne sur : [policeonweb.belgium.be](http://policeonweb.belgium.be)

Dans tous les cas, ce n'est pas Pro Velo qui pourra faire cette déclaration.

Ensuite, transmettez-nous une copie de votre procès-verbal, le chargeur, la clé de la batterie (s'il s'agit d'un vélo à assistance électrique), et la clé du cadenas.

### Selon nos conditions générales

ARTICLE V. Si le vélo est immobilisé en cours de location, le locataire s'engage à contacter Pro Velo par téléphone au 02 502 73 55 dans les meilleurs délais, selon les horaires d'ouvertures des bureaux. Après analyse de la panne avec le locataire, Pro Velo s'engage à intervenir dans les 24 heures ou à remplacer le vélo (dans la limite des stocks disponibles et selon les jours ouvrables de l'implantation, dans le périmètre de la Région Bruxelles-Capitale). En aucun cas, le locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts pour trouble de jouissance en cours de location.

ARTICLE VII. En cas de dégâts pendant la location, voici le tarif des pièces endommagées : selle 20 €, selle vélo cargo 39 €, antivol cadenas ABUS Bordo 130 €, antivol cadenas en U 60 €, bloque-roue Axa 30 €, clé antivol 15 €, phare avant 21,5 €, feu arrière 15 €, pédales 20 €, carter de chaîne 22,5 €, fourche 34 €, porte-bagages 70 €, sonnette 5 €, dérailleur 58 €, béquille 17 €, béquille cargo 90 €, garde-boue 50 €, roue arrière complète pour vélo classique et vélo à assistance électrique 90 €, roue arrière complète pour vélo pliant 140 €, roue arrière complète pour cargo 500 €, roue avant complète pour vélo à assistance électrique et vélo classique 95 €, roue avant complète pour vélo pliant 51 €, roue avant cargo 199 €, barre de direction cargo 75€, pneu usé par dérapage 42 €, vélo sale 15 €, batterie VAE Shimano 600 €, batterie vélo cargo Bosch 800 €, chargeur 172 €, écran pour vélo à assistance électrique 121 €, cache ordinateur 13 €, manette déportée 55 €, adaptateur du chargeur 40 €. Tarification des accessoires endommagés : casque vélo pour adulte 30 €, sacoche Brompton 150€, sacoche Ortlieb 68 €. Les tarifs des accessoires endommagés non cités seront définis par Pro Velo asbl.

ARTICLE VIII. Le vélo est assuré contre le vol, moyennant le respect des conditions générales et d'assurance et le paiement d'une franchise de 10 % de la valeur du vélo, soit 85 € dans le cas d'un vélo classique, 160 € pour un vélo pliant, 400 € pour un cargo et 215 € pour un vélo à assistance électrique. En cas de vol, le locataire s'engage à déclarer toute perte ou vol du vélo ou de ses accessoires au loueur et aux autorités de police, dans un délai de 24 heures. Il s'engage ensuite à transmettre, dans les 24 heures, les clés du cadenas (si d'application) (et éventuellement le cadenas fracturé), une copie du procès-verbal de la police, un justificatif déclarant sur l'honneur que le locataire avait bien attaché le vélo par le cadre et la roue à un point fixe avec le(s) cadenas

fourni par le loueur. Dans le cas contraire, si le locataire ne respecte pas les conditions ci-dessus, l'assurance ne pourra pas intervenir et le loueur se réserve le droit de réclamer au locataire / à l'entreprise un montant égal à la valeur du vélo volé, soit 850 € dans le cas d'un vélo classique, 1600 € pour un vélo pliant de marque Brompton, 4000 € pour un cargo et 2150 € pour un vélo à assistance électrique.